

## **Le commerce à Laon au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>**

Le dernier siècle de l'Ancien Régime fut, bien sûr, celui qui mena à la rupture du point de vue politique, mais il fut également le prélude du point de vue économique à une période de transformations profondes, plus connue sous le nom de Révolution industrielle.

Daniel Roche souligne que ce siècle marque le « passage d'une économie de la rareté et de l'économie stationnaire à celui du développement et de l'abondance<sup>2</sup> ». Un extraordinaire accroissement de la production des objets apparaît dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Durant ce siècle, on assiste à un développement de la production et à une intensification des échanges. La consommation progresse et les circuits de consommation se multiplient. Dans l'organisation spatiale de l'offre, le petit commerce tient une place importante.

L'étude du commerce à Laon permet de saisir comment se faisaient les échanges de proximité dans une petite ville de quelques milliers d'habitants, à une époque où les grandes agglomérations constituaient encore l'exception<sup>3</sup>. La population urbaine ne regroupait alors qu'à peine le cinquième des Français. Laon était tout à fait caractéristique des villes de l'Ancien Régime, siège d'une élection, d'un bailliage présidial, d'une subdélégation, d'un évêché, d'un bureau des traites foraines, d'un grenier à sel, d'une maîtrise des eaux et forêts et d'un bureau de la maréchaussée. Elle comptait un nombre élevé d'officiers et une population cléricale importante. Du point de vue administratif, elle était cependant éclipsée par Soissons, ville d'intendance, chef-lieu de la généralité, qui assumait alors la fonction de commandement.

Laon, ville de commerce ? Cela peut surprendre. Si l'on se rapporte à la définition de Savary des Bruslons, « les villes marchandes sont celles où il se fait

---

1. Cet article reprend les analyses effectuées par l'auteur dans un diplôme d'études approfondies sous la direction de Daniel Roche, Université de Paris I, 1991. Ce mémoire est déposé aux archives départementales de l'Aisne (arch. dép. Aisne, dépôt spécial n° 217).

2. Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Fayard, Paris, 1997.

3. Jacques Dupâquier, *Statistiques démographiques du Bassin parisien, 1636-1720*, Paris, 1977.

Laon compte, en 1702, 1 625 feux. Selon que l'on applique le coefficient de 4 ou de 4,7 admis en démographie historique, la population laonnoise est de 6 500 à 7 637 habitants à cette date. En 1709-1713, elle est évaluée à 1 410 feux (soit 5 640 à 6 627 habitants), en 1725 à 1 889 feux (soit 7 556 à 8 878 habitants), 2 000 feux (soit 9 000 habitants) en 1760, 7 000 habitants en 1790 (Maximilien Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, Laon, t. II, p. 10).

un grand négoce de marchandises soit par rapport aux ports de mer et aux grandes rivières qui facilitent le transport ou à la quantité de manufactures qui sont établies dans cette ville ». Or, Laon était située à l'écart d'une voie d'eau navigable. Elle présentait en outre des difficultés d'accès, notamment la raideur des rampes malgré certains travaux d'adoucissement au XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, Laon n'était pas une ville manufacturière. Savary des Bruslons constate l'absence de manufacture d'étoffes de laine. Les autres manufactures se consacraient à la fabrication « des toiles, des bas, des chapeaux et des cuirs ». Elles occupaient « une soixantaine de tisserands, une douzaine de bonnetiers, quelques chapeliers, quelques tanneurs et mégissiers<sup>4</sup> ». Il semblerait que bonnetiers et chapeliers approvisionnaient surtout un marché local.

En revanche, Laon tirait des revenus appréciables du négoce des grains et des vins. Elle vendait le surplus de grains en Thiérache et dans le Hainaut. Quant à son vignoble, elle en dirigeait la production vers le Laonnois, mais aussi en direction de la Picardie, de la Flandre et du Hainaut<sup>5</sup>.

Du point de vue commercial, il semble donc que Laon corresponde au schéma classique de la ville, lieu de marché qui négocie la production de son terroir et y redistribue en retour les produits de l'extérieur. Elle nous offre un exemple du fonctionnement des circuits commerciaux sans doute assez caractéristique des villes de cette catégorie, dans un siècle placé en grande partie sous des auspices favorables du point de vue de la conjoncture économique, au moins jusque dans les années 1770. Aussi avons-nous tenté d'approcher de plus près l'organisation du commerce laonnois, de décrire les structures des échanges et d'identifier les acteurs de ces échanges. L'analyse des circuits de distribution intègre à la fois des structures périodiques telles que les marchés, les foires et le colportage mais également les structures « permanentes » ou plus durables que sont les boutiques et les ateliers.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une plus grande intégration au marché national. L'inventaire après décès d'un marchand laonnois nous permet d'obtenir d'amples renseignements sur ses stocks et ses commandes et révèle ainsi comment le commerce local était alors intégré au commerce national.

## Les structures de l'échange : marchés, foires et colporteurs

### *Les marchés*

Ils sont la forme la plus ancienne de l'activité marchande sans doute à cause de « leur robuste simplicité » : faible coût des moyens mis en œuvre, frai-

4. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, édité à Paris chez la veuve Estienne, rue Saint-Jacques, 1741, 3 vol.

5. *Ibid.*

cheur des denrées, faiblesse des prix, relation directe du producteur au consommateur, des atouts qui ont assuré leur succès depuis des temps lointains.

À Laon, les marchés avaient lieu les mardis, jeudis et samedis depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils se tenaient les mercredis, vendredis et samedis. C'est une périodicité plus élevée que dans le reste de l'élection.

Les vendeurs étaient des jardiniers, des « chaircutiers », des bouchers, des marchands de volailles, des poissonniers... Les mercredis et samedis, c'était un marché aux grains. Laon était présentée comme un « fort grenier » et « tous les villages du vignoble vivent sur le grenier depuis Pâques jusqu'à la moisson<sup>6</sup> ». Il semble que les métiers autres qu'alimentaires aient été moins présents (ils ont besoin d'être encouragés par des taxes faibles ou nulles). Il s'agissait surtout de la vente de « balais, poteries, parasols de chanvre » ainsi que des draperies, lins et toiles communes. Les marchandises n'étaient pas toujours étalées. Certains vendeurs se déplaçaient dans les rues, panier au bras ou hotte sur le dos. La taxation établissait une différence de valeur entre le panier à bras ou la hotte, la charge de baudet ou de cheval<sup>7</sup>.

Ces marchés avaient un rayonnement que l'on peut évaluer à environ 3 ou 4 lieues (au maximum 18 km). Au-delà se posaient des problèmes d'hébergement et de transport. Si l'on prend en compte l'ensemble des marchés de l'élection, on estime qu'il y avait un marché pour environ 700 habitants.

Malgré la multiplicité des marchés au sein de l'élection de Laon, on constate des demandes de création, ce qui tendrait à montrer que le réseau était vécu comme insuffisant. Dans l'élection de Laon, en 1788, des demandes furent formulées dans ce sens dans la réponse à l'enquête du subdélégué<sup>8</sup>.

### *Les foires*

Ce sont de vieilles institutions, en général des marchés de gros, bien qu'elles concernent aussi les particuliers. Les foires de Laon avaient été confirmées par lettres patentes en 1429 lorsque Charles VII fit son entrée dans la ville. Il y avait, depuis cette époque, deux foires : une foire d'été, qui débutait le len-

---

6. Peuchet, *Dictionnaire de la géographie commerçante*, Blanchon, Paris, an VII ; Marcel Lachivier, *Vins, vignes et vigneron*, Fayard, Paris, 1988.

7. Arch. com. Laon, HH 16, actes d'adjudication des droits d'étalage. On y trouve la nature des produits commercialisés, le lieu de vente, les taxes en fonction des marchandises transportées.

8. Arch. dép. Aisne, C 929, tableau des marchés et des foires dans l'élection de Laon avec les noms des villages voisins qui les fréquentent. Il s'agit probablement d'une réponse du subdélégué de Laon à l'enquête demandée par le contrôleur général à propos des foires et des marchés, afin de mettre en évidence les abus quant aux droits perçus sur les marchés et les foires et d'examiner « si ces droits ne sont pas onéreux au commerce ».

demain de la fête du Saint-Sacrement, et une foire d'hiver (foire de la Saint-Thomas) qui durait huit jours<sup>9</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, trois foires jalonnent l'année : foires de janvier, de la Fête-Dieu et de la Saint-Laurent (janvier, juin et août). Les deux premières duraient huit jours, la troisième seulement une journée. Seule celle de janvier est présentée comme une foire franche. On n'y percevait qu'un droit de place pour l'utilisation des installations<sup>10</sup>.

Ces foires se distinguaient des marchés car elles présentaient des articles de manufacture ou des produits de l'élevage, alors que les marchés présentaient surtout des denrées périssables ou des grains. Elles étaient tout à fait classiques, d'envergure moyenne et avaient surtout une fonction d'approvisionnement du marché local.

La nature des marchandises étalées était fort diverse : fils, toiles, chanvres et lins, poteries, verreries, faïences, meubles en bois pour la campagne, pelles, paniers d'osier (venant de Thiérache), beaucoup de belles chaises (de Crépy, d'Anizy, de Noyon...). Les foires regroupaient une quarantaine de marchands. Ce nombre est comparable à ceux de Perpignan, Blois ou Agen mais très inférieur à celui de Reims (une centaine) et, bien sûr, à ceux des grandes foires : Caen ou Lyon. Les marchands participant aux foires de Laon sont décrits comme des « marchands de luxe, de mode, des juifs pour la soierie », des vendeurs d'indiennes, de toiles d'Orange, de toiles communes, des bonnetiers, des chapeliers, merciers, quincailliers et enfin des « marchands en tous genres qui vendent ce qui est nécessaire à la ville et à tous les environs à 4 lieues à la ronde<sup>11</sup> ». Leur origine n'est pas connue. Nous n'en possédons la liste que pour la période révolutionnaire (an VII) : on y constate une place importante des marchands laonnois et des bourgs environnants, quatre marchands rémois, quatre marchands de Saint-Quentin, un parisien<sup>12</sup>...

Ces assemblées périodiques, foires et marchés, restaient des lieux d'échange appréciés des consommateurs. Sur l'ensemble du territoire, le « nombre des assemblées périodiques augmente indubitablement, modestement jusqu'en 1770, plus vivement après sous la pression d'une avalanche de demandes<sup>13</sup> ».

9. Marie-Claire Brasselet, « Les foires de Laon au début du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. II, 1955, p. 106-121, et t. III, 1956, p. 105-114.

10. Arch. dép. Aisne, C 929.

11. Arch. dép. Aisne, C 929.

12. Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, EHESS, Paris, 1988, p. 115.

13. D. Margairaz, *op. cit.*, p. 24.

### *Les colporteurs*

Étymologiquement, le colporteur est un marchand misérable qui « porte au col » ou tout simplement sur le dos de très maigres marchandises. Il se caractérise essentiellement par le fait ambulatoire et comble les vides du réseau ordinaire de la distribution : marchand d'eau, marchand de poisson... Le problème pour l'historien réside dans son repérage au sein des archives. Celui-ci a été facilité pour nous par le très précieux enregistrement commencé en 1777 pour les métiers domiciliés et qui s'achève entre 1784 et 1786 pour les professions libres et en particulier les marchands ambulants ou récemment installés. Pour les marchands ambulants nous rencontrons la mention de « garçon roulant<sup>14</sup> ».

Les spécialités étaient les suivantes : vente de poteries, de faïences, fonte et réparation des boucles d'étain (ou autres), réparation des chaudrons de fer et marmites de fonte et enfin vente de marrons (crus ou cuits, en gros ou au détail). Les origines de ces marchands ? Trois Lorrains, un Champenois, un vendeur du Hainaut, un Manceau, un Auvergnat, un Suisse et un Soissonnais : au total 12 marchands ambulants sur 424 personnes répertoriées, soit 2,83 %. Proportion faible mais probablement bien en dessous de la réalité. Certains ont sans doute échappé à la déclaration. D'autre part, ne faudrait-il pas intégrer à ce comptage certains métiers tels que les « revendeurs à la toilette » ? Savary des Bruslons nous indique en effet que certaines revendeuses « vont de maison en maison porter de vieilles hardes ou même quelquefois des marchandises neuves que leur confient les marchands ».

Il faudrait mesurer l'impact du colportage sur la transmission des façons de vivre, de se vêtir. Par exemple, certaines études montrent la progression de la vaisselle en faïence dans les campagnes, ce qui confirmerait l'hypothèse que les ruraux entrent pour une part plus grande dans le monde de la consommation : généralisation des plats pour le service, jattes, soupières et spécialisation des éléments de vaisselle<sup>15</sup>.

### **Les structures de l'échange : boutiquiers et artisans**

#### *Une catégorie nombreuse et extrêmement diverse*

Il nous a paru difficile dans cette catégorie de distinguer le monde des artisans de celui des boutiquiers, car nombre d'entre eux avaient un exercice double : ils étaient à la fois artisans et commerçants. Le tailleur, le boulanger, le tonnelier

14. Arch. com. Laon, HH 34.

15. Jean-Marie Constant, *La Société française aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Ophrys, Gap, 1994, p. 99 ; Benoît Garnot, *La Culture matérielle en France aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Ophrys, Gap, 1995, p. 26 et p. 72.

et bien d'autres fabriquaient et vendaient les produits qu'ils avaient eux-mêmes élaborés. Ainsi, dans les actes de réception de maîtrise qui officialisaient l'entrée d'un maître dans une communauté de métiers, on rencontre pour le marchand mercier comme pour le tailleur la formule rituelle : « Lui permettons de tenir boutique ouverte et d'exercer ladite profession. »

Ces marchands constituaient une part importante de la population laonnoise. L'étude des rôles fiscaux laisse supposer pour la ville et les faubourgs un nombre égal à 37,52 % des feux fiscaux. Si l'on considère seulement la ville de Laon (désignée par les termes « bourg et cité », « ville haute » ou « plateau »), la proportion est alors égale à 47,47 % des feux fiscaux<sup>16</sup>.

Dans certaines paroisses les marchands étaient en nombre plus important. Par exemple, la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil comptait 212 feux. On dénombre parmi eux 98 marchands et artisans. Il s'agissait une paroisse très populaire, présentant une grande diversité de métiers de l'artisanat et du commerce. Le secteur de l'alimentation regroupait deux boulangers, un boucher, un cabaretier, un cuisinier, un pâtissier et un vinotier. Il apparaît assez faible face au secteur du vêtement qui comptait une soixantaine de professionnels : deux blanchisseuses, sept cordonniers, onze couturières, vingt-deux fileurs, deux perruquiers, trois tailleurs, neuf tisserands, deux tricoteuses et trois revendeuses. On y rencontrait également des métiers correspondant à des spécialités très variées : des bourreliers, des mandeliers, des maçons, un fagotier, un sculpteur, un écrivain, un messenger, un buraliste... mais aussi vingt-trois manouvriers. Cette paroisse était également caractérisée par des activités agricoles : dix-huit vigneronns et sept meuniers.

Cette paroisse contraste avec celle de Saint-Remy Place qui était surtout le quartier des hommes de droit et des clercs. Les domestiques y étaient nombreux, les marchands beaucoup moins (une vingtaine).

### *Les communautés d'arts et métiers*

Ces commerçants et ces artisans étaient organisés pour la plupart en communautés d'arts et métiers. Ils obéissaient à des règlements relatifs à l'organisation du travail, à la qualité des marchandises, à l'accès à la maîtrise. Ils appartenaient à des métiers statués (jurés ou réglés) : « métiers jurés » quand les communautés d'arts et métiers tiraient leur origine d'une lettre patente du roi, « métiers réglés » quand elles émanaient d'une ordonnance municipale.

---

16. Arch. com. Laon, CC 649. Les rôles fiscaux étudiés sont ceux du taillon et de la capitation pour la période 1760-1789. Le taillon était un supplément de taille institué par Henri II en 1549 pour augmenter la solde des compagnies d'ordonnance et des légions provinciales. Il se levait par addition au principe de la taille. La capitation était un impôt établi par la déclaration du 18 janvier 1695. Il devait atteindre tous les feux ou familles à l'exception des pauvres taxés à moins de 40 sous de taille. Dans sa forme primitive, les contribuables étaient répartis selon leur profession et leur situation sociale. Supprimée en 1698, elle fut rétablie en 1701 sous la forme d'un impôt de répartition. Chaque généralité avait sa part fixée. En fait, dans les pays de taille personnelle, la capitation devint un supplément de taille.

La part de ces métiers statués paraît importante à Laon en comparaison avec d'autres villes du royaume. Par exemple, à Nevers, les bouchers, selliers, orfèvres, serruriers, tonneliers, corroyeurs, tailleurs étaient des métiers libres alors qu'ils ne l'étaient pas à Laon.

À Aurillac, Saint-Flour, Ambert, Issoire tous les métiers étaient libres<sup>17</sup>.

Ces communautés étaient parfaitement intégrées dans l'organisation sociale de l'Ancien Régime. Elles se trouvaient protégées par leurs libertés et disposaient d'un égal accès au marché tout en se mettant à l'abri de la concurrence extérieure. Elles marquaient la volonté de donner une unité morale, une solidarité spirituelle que l'on retrouve d'ailleurs dans les actes de réception de maîtrise.

Ces actes indiquent les nom et prénom de la personne reçue, le domicile, les circonstances de l'accès à la maîtrise (lettre de privilège, fils de maître, parfois la mention « ancien compagnon »), ses aptitudes et ses qualités morales ainsi que son appartenance à la religion catholique. Les jurés et receveurs de la communauté certifiaient en effet « que le dit comparant est capable de la profession, de bonne vie et mœurs, de la religion catholique, apostolique et romaine<sup>18</sup> ». Chaque communauté honorait son saint patron. Seuls, les maîtres étaient des membres actifs des communautés. Apprentis et compagnons ne prenaient aucune part aux décisions lors des assemblées générales périodiques.

Cette organisation des communautés nous permet de disposer de sources nombreuses, qu'il s'agisse des actes de réception de maîtrise ou des registres recensant la population des métiers.

### *Le registre de 1777*<sup>19</sup>

Ce registre a retenu notre attention car il permet d'envisager de façon globale la population des communautés de métiers à la fin de l'Ancien Régime.

C'est un registre un peu particulier qui a été imposé par un revirement politique au plus haut niveau. En 1776, Turgot, contrôleur des Finances, avait pris la décision de faire voler en éclats l'organisation des communautés de métiers, perçue comme un frein au développement de l'économie. Il voulait établir une liberté du travail<sup>20</sup>, mais il avait sous-estimé le poids des corporations et se heurta à l'opposition véhémente du parlement de Paris. Il fut alors renvoyé et l'organisation des métiers rétablie. Un nouvel enregistrement s'imposa alors. C'est celui-ci que nous possédons pour Laon en 1777.

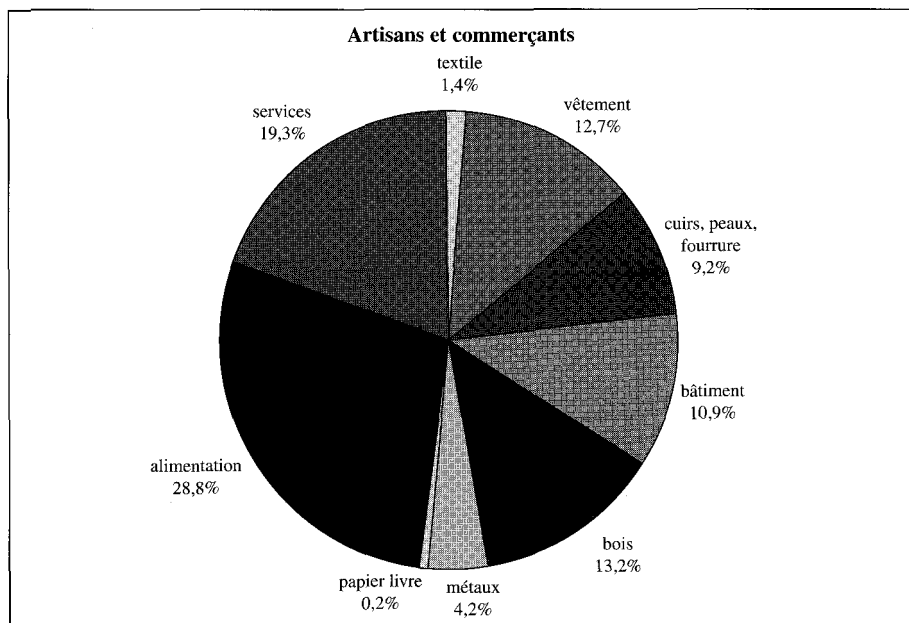
---

17. Didier Terrier, *Histoire économique de la France d'Ancien Régime*, Hachette, Paris, 1998, p. 98.

18. Arch. com. Laon. Les actes de réception de maîtrise sont conservés dans les liasses HH 23-HH 36 pour la période 1700-1790.

19. Arch. com. Laon, HH 34.

20. Turgot apparaît comme un précurseur ; il faudra attendre la loi Le Chapelier, en 1791, pour la suppression des corporations.



Artisans et commerçants à Laon en 1777.

Ce registre comporte « 24 feuillets tous cottés et paraphés » par le lieutenant de police Jean-Charles Dogny. S'y trouvent inscrits « les noms, surnoms, âge, lieu de demeure et le genre de commerce, profession ou métier que se proposent d'exercer toutes les personnes qui se feront agréer dans les différents états ou professions au désir de l'Édit du mois d'avril 1777 ». Il recense également « toutes les personnes qui désireront exercer quelque commerce ou métier libre ». On y dénombre 482 noms, mais certains figurent plusieurs fois en raison d'une double voire d'une triple activité. Ces 482 noms correspondent en réalité à 424 personnes. Il s'agit des maîtres. Compagnons et apprentis ne sont pas recensés.

Ce document est essentiel pour dénombrer les artisans et commerçants qui appartiennent aux communautés de métiers. Toutefois, la confrontation avec les rôles de taillon et de capitation des années 1775-1776 fait apparaître que la population des métiers enregistrés est très inférieure à celle des métiers exercés en réalité à Laon<sup>21</sup>. Le chiffre de 633 feux, établi à partir de ces documents fiscaux, semble indiquer qu'il existe une différence d'environ 200 personnes entre les métiers enregistrés ou déclarés et ceux qui ne le sont pas. Les revirements de l'administration et l'obligation de payer des droits lors du nouvel enregistrement expliquent peut-être en partie ce décalage.

21. Arch. com. Laon, CC 649.



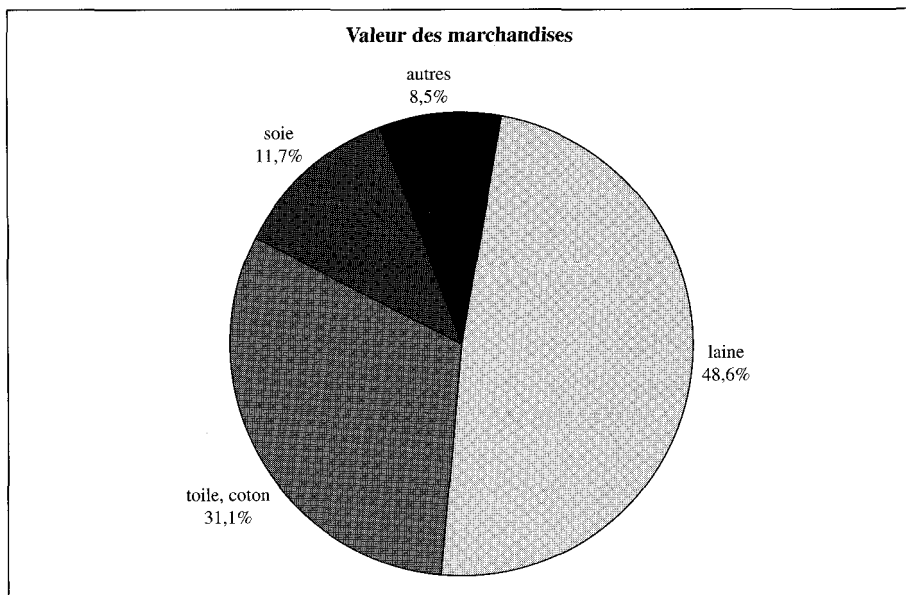
Les métiers à Laon, enregistrés de 1777 à 1786 par secteurs d'activités (d'après le registre, Arch. com. de Laon, HH 33 et HH 34).				
Catégorie	Nouvelles communautés d'arts et métiers	Actes	Observations	Personnes
1	Tisserands, fabricants d'étoffes de soie, laine, fil et coton avec faculté de teindre lesdites étoffes	3	Ne sont point compris les tisserands des campagnes ni les ouvriers travaillant pour leur compte particulier	3
2	Marchands merciers-drapiers	35		35
3	Épiciers, ciriers, chandeliers	6	3 sont aussi marchands merciers-drapiers	3
4	Horlogers, orfèvres, joailliers, lapidaires	3	Dont 1 marchand-mercier	2
5	Bonnetiers, chapeliers, pelletiers, fourreurs	13	Dont 1 marchand-mercier	12
6	Tailleurs et fripiers d'habits en neuf et en vieux	32	Dont 3 marchands-merciers	29
7	Cordonniers en neuf et en vieil	23	Dont 1 marchand-mercier et 1 marchand-bonnetier	21
8	Boulangers	16	131 enregistrements	
9	Bouchers, charcutiers	25	Correspondent à	83
10	Traiteurs, rôtisseurs, pâtisseries	40	83 personnes exerçant	
11	Cabaretiers, aubergistes, cafetiers, limonadiers	50	Une ou plusieurs activités de cette catégorie	
12	Maçons, couvreurs, plombiers, paveurs, tailleurs de pierre et tous constructeurs en plâtre, pierre ou ciment	16		16
13	Charpentiers et autres constructeurs en bois	4		4
14	Menuisiers, ébénistes, tourneurs, tonneliers, boisseliers et autres ouvriers en bois	42		42
15	Couteliers, armuriers, arquebusiers, fourbisseurs et autres ouvriers en acier	3		3
16	Maréchaux-ferrants et grossiers, serruriers, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, ferrailleurs, cloutiers et autres ouvriers en fer	23		23
17	Fondeurs, épingliers, balanciers, chaudronniers, potiers d'étain et autres ouvriers en cuivre et étain et autres métaux exceptés l'or et l'argent	4		4
18	Tapissiers, vendeurs de meubles en neuf et en vieux et miroitiers	13		13
19	Selliers, bourreliers, charrons et autres ouvriers en voiture	14		14
20	Tanneurs, corroyeurs, peaussiers, mégissiers et autres fabricants en cuirs et en peaux	6		6
	Professions libres en cette ville et faubourgs	38		38
	Déclarations	73		73
	Total	482		424

Les métiers à Laon, enregistrés de 1777 à 1786 par secteurs d'activités.

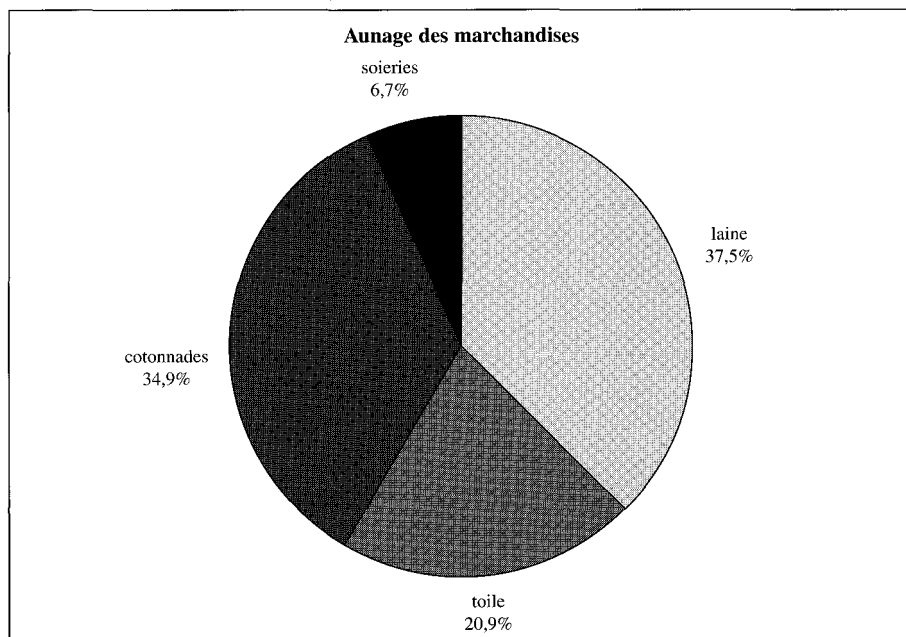
L'analyse des chiffres obtenus à partir du registre montre la prédominance du groupe des artisans-vendeurs par rapport à celui des marchands. En effet, ceux que l'on peut définir essentiellement comme des intermédiaires représentent à peine 20 % de la population totale des métiers. Il s'agit, par exemple, des marchands merciers, des marchandes lingères, des revendeuses à la toilette, des revendeurs de meubles, des vendeurs de poteries et de faïences. Les marchands épiciers et les marchands bonnetiers peuvent également se rattacher à cette catégorie.

Il est bien sûr aisé de constater l'importance du secteur alimentaire (presque 30 %) qui regroupe des bouchers, des boulangers, des charcutiers, des poissonniers, des vinaigriers, des traiteurs, des cabaretiers-aubergistes, des cafetiers- limonadiers, des potoyeurs<sup>22</sup>. Si l'on rapporte le nombre des cabarets à la

22. Arch. com. Laon, FF 42. Les potoyeurs commercialisaient au détail le vin du crû hors de la maison d'habitation du producteur.



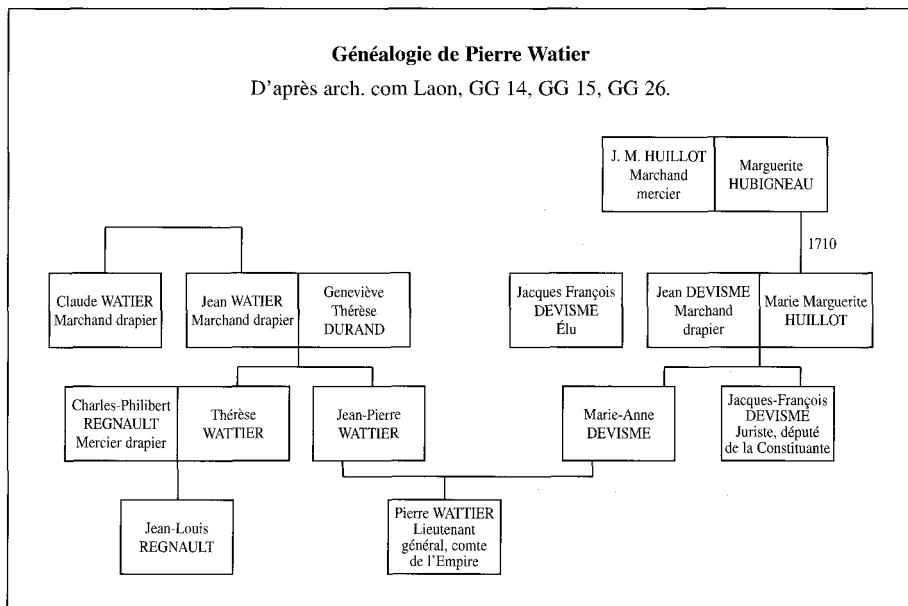
Inventaire d'un mercier-drapier



Arch. dép. Aisne, BV 295.

population totale de Laon, on constate qu'il existait alors un établissement en moyenne pour 150 habitants, nombre assez proche de celui observé dans la capitale : un établissement pour 200 personnes<sup>23</sup>.

23. Daniel Roche, *Le Peuple de Paris*, Fayard, Paris, 1981, p. 258.



Les secteurs de l'artisanat du vêtement, du bois et du bâtiment étaient également très présents à Laon (plus de 10 % pour chaque secteur). Ce sont des secteurs qui, de façon générale, ont été stimulés par la croissance urbaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il fallait loger et vêtir les nouveaux arrivants. Le textile correspond à des nombres faibles, très probablement sous-estimés. En effet, les rôles fiscaux laissent supposer une population de fileurs et de tisserands beaucoup plus importante. Il s'agit sans doute d'une carence dans l'enregistrement de ces métiers.

### Charles-Philibert Régnault, un exemple de commerce intégré au réseau national ?

Comptabiliser les marchands à Laon ne nous permet pas d'envisager l'importance des marchandises proposées aux consommateurs. Aussi nous a-t-il paru nécessaire « d'entrer » chez l'un de ces marchands afin d'évaluer la quantité et la diversité des produits mis en vente.

Certes, il existe une grande diversité de situations. Les actes judiciaires ont guidé nos pas jusqu'aux stocks d'une boutique de marchand mercier laonnois.

Il s'agit de Charles-Philibert Régnault, résidant dans la paroisse Saint-Jean. Il est le fils de l'hôte de la Bannière de France et exerce le métier de marchand mercier depuis 1768. Ce marchand est intéressant à plus d'un titre.

Il a été reçu marchand drapier chaussetier en 1768 grâce à son mariage avec Thérèse Watier, fille d'un marchand drapier, Jean Watier<sup>24</sup>. Il verse à celui-

24. Par cette alliance, Charles-Philibert Régnault appartient à la généalogie de Pierre Watier qui s'illustra pendant la période napoléonienne. Pierre Watier fut en effet lieutenant général et appartient à la nouvelle noblesse d'Empire, avec le titre de comte.

ci une rente annuelle et le loyer de la maison. Lorsqu'en 1775, son épouse décède, elle laisse un enfant mineur et un inventaire après décès est alors dressé afin de mettre en vente les biens « effets et marchandises ».

Deux ans plus tard, Charles-Philbert Regnault est toujours présent sur la place de Laon. Il a épousé en secondes noces une fille de marchand mercier drapier (il récidive !). En 1789, on le retrouve comme conseiller en l'hôtel de ville de Laon puis président du directoire départemental (1793-1794), enfin premier adjoint au maire de la ville de Laon de 1800 à 1802.

Non seulement Charles-Philbert Regnault illustre le parcours de l'économie au politique grâce à la Révolution française mais, de plus, grâce à l'inventaire après décès<sup>25</sup>, nous pouvons entrer dans la boutique, lieu de vente, et dans le magasin, lieu où s'accumulent les stocks. Toutes les marchandises dans le magasin et dans la boutique ont été consciencieusement consignées par le greffier : elles sont aunées (mesurées) ou pesées et leur valeur est estimée par deux marchands pris comme experts et présents lors de l'inventaire.

Dans cet inventaire apparaissent des noms pittoresques : des pannes, ras, droguets, étamines, serges, dauphines, calmandes, baracants, ratines, sommières, draps en tous genres, toiles en tous genres et bien d'autres catégories. Une classification un peu laborieuse permet néanmoins de mettre en évidence 284 articles différents dont 250 pièces de tissus de qualité plus ou moins grande.

### *Une offre diversifiée*

Les soieries représentent 6,7 % des stocks et 11,7 % de la valeur. Ce secteur apparaît comme minoritaire ; la soie est un produit de luxe qui s'adresse surtout au monde des officiers. C'est néanmoins, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un secteur dynamique.

La laine reste un secteur important et très varié qui résiste bien. On retrouve dans le stock la carte des manufactures les très beaux draps de Sedan, ceux de Louviers, d'Elbeuf, les étamines du Mans, de Reims... On y trouve aussi des productions plus grossières comme les camelots, tissus de grosse laine mêlés de poils de chèvre.

Les toiles résistent bien également (lin et chanvre). Beaucoup viennent de l'ouest. Il est surprenant qu'aucune mention ne soit faite des toiles de lin fin de Saint-Quentin.

Enfin, les cotonnades représentent le secteur qui explose au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce sont des toiles de coton ou des indiennes aux couleurs plus gaies, qui traduisent un changement des mentalités et de l'image de soi. On observe un véritable engouement de la clientèle pour ces étoffes nouvelles. En 1754, Véron de Forbonnais constate que la diffusion des indiennes s'est faite tant « chez les per-

---

25. Arch. dép. Aisne BV 295. Le bailliage de Vermandois, créé au début du XIII<sup>e</sup> siècle, fut l'un des quatre plus anciens de France. À l'origine, il était très vaste, puis il fut subdivisé. Le bailliage de Vermandois devint siège présidial en 1551. Le ressort du bailliage de Vermandois correspondait approximativement à la partie est de l'actuel arrondissement de Laon.

sonnes opulentes que chez les femmes du menu peuple<sup>26</sup> ». Le succès du coton témoigne de la modernité industrielle à la fin du siècle, même si ce secteur demeure minoritaire.

Cette offre diversifiée de marchandises reflète bien l'état de la production manufacturière au XVIII<sup>e</sup> siècle. La liste des créanciers de Charles-Philbert Regnault fait apparaître des marchands ou fabricants dispersés sur le territoire national. Certains appartiennent à des familles connues dans les centres d'industrie drapière comme les Grandin d'Elbeuf (manufacture de drap), les Delarue d'Elbeuf (manufacture de draps gris), les Godinot de Reims, les Berthelin de Troyes...

Ainsi, l'activité de ce marchand laonnois paraît être un exemple d'intégration au commerce national. Faut-il le considérer comme une exception car, de toute évidence, il fait partie des marchands les plus actifs et les plus fortunés de sa ville ? Pour autant, nous pensons que cette intégration au réseau national, même partielle, est le signe d'un accroissement des échanges et d'une extension du marché, particulièrement sensible dans le secteur textile. L'essor de la consommation a été stimulé par l'augmentation de la production manufacturière, celle-ci étant elle-même encouragée par une progression de la demande.

Cette approche des structures de l'échange à Laon et dans l'élection du Laonnois nous semble révéler une distribution incluant plus largement les espaces ruraux par le biais des inévitables foires et marchés et par celui des colporteurs, acteurs d'une plus grande proximité entre villes et campagnes. Les marchands, qu'ils soient impliqués dans la vente en tant qu'artisans ou boutiquiers constituent un milieu actif et un groupe important à l'intérieur de la ville, avec pour le « plateau » une proportion de l'ordre de 47,47 % des feux fiscaux. Parmi eux, certains paraissent plutôt bien intégrés au marché national comme le laissent supposer certains inventaires après décès, notamment celui de Charles-Philbert Regnault.

Dans cette petite ville très administrative, les élites traditionnelles exercent jusqu'à la Révolution un quasi-monopole du pouvoir. Les milieux du commerce sont caractérisés par une grande hétérogénéité et paraissent dominés par une élite marchande (à la mesure de la ville de Laon), en particulier celle des merciers-drapiers (auxquels on pourrait associer les apothicaires, les épiciers et les orfèvres). Daniel Roche constate que « le vêtement constitue un des piliers autour desquels s'ordonne l'activité économique dans son ensemble. Fort nombreux sont ceux

---

26. F. Véron de Forbonnais, *Eléments de commerce*, Paris, 1754. Dans les années 1750, cet auteur faisait partie d'un groupe de jeunes économistes, avec Morellet et Turgot, influencés par Vincent de Gournay, et se montra très critique envers le système mercantiliste et réglementaire hérité du XVII<sup>e</sup> siècle.

qui, de la fileuse des campagnes jusqu'au fripier parisien, voient leur sort dépendre de sa consommation<sup>27</sup> ».

Cette étude nous rappelle à l'évidence que les échanges locaux et régionaux sont primordiaux, qu'ils ne cessent au XVIII<sup>e</sup> siècle de gagner en intensité et en vigueur. Les deux sphères de l'échange proche et lointain apparaissent alors très imbriquées et participent à une seule et même économie globale.

Marie-José GEOFFROY-TRANOY

---

27. D. Roche, *La Culture des apparences, une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Fayard, Paris, 1989.